

## Encore un qui n'a pas sa place au Puy En Velay

Le PUY MA

Au Puy en Velay le 26/12/2024

## Dimanche dernier un détenu reconnu coupable pour meurtre (en récidive !) à une peine de 13 ans de prison a fait parler de lui ...

Tout commence par la découverte d'une projection de plus de 100g de résine à l'intérieur des murs.

Les regards se posent alors directement sur ce détenu ... connu pour son incroyable talent à récupérer les projections.

Bonne pioche! Première découverte: un caillebotis découpé et recollé afin que les agents n'y voient que du feu.

Il a été décidé une fouille approfondie de cette cellule : découverte de plusieurs chargeurs de téléphones, plus de 60 g de résine, des crochets, des armes artisanales, un Chromecast vidéo iptv, plusieurs smartphones, des cartes Sim et cerise sur le gâteau, <u>une lame de scie</u>!

## Avait – il l'intention ou le projet de s'évader ?

Devant tout ces éléments, le placement en cellule disciplinaire a été ordonné en service de nuit.

Grace au professionnalisme des agents, la mise en prévention s'est déroulée sans encombre.

Le lendemain, lors de la notification de divers documents relatifs à ce détenu, ce dernier s'est permis de **CRACHER** au visage du Brigadier-Chef en hurlant <u>« J'ai le SIDA »</u>!

Le bureau local UFAP UNSa Justice tient à apporter son soutien au Brigadier-chef.

<u>Le bureau local UFAP UNSa Justice</u> tient à remercier les agents de jours et de nuit pour leur présence audelà de leur amplitude horaire et leur professionnalisme.

<u>Le bureau local UFAP UNSa Justice</u> regrette que le protocole en cas d'exposition à des produits biologiques n'a pas été appliqué.

<u>Le bureau local UFAP UNSa</u> Justice exige le transfert sans délai de ce détenu sur une structure adaptée à sa peine et à son profil.

Pour l'UFAP UNSa Justice Le Secrétaire Local L.ROBERT

